

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2021

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous annoncer que le Conseil Municipal se réunira en l'Hôtel de Ville,

Le lundi 8 février 2021 à 18h
Salle du Conseil Municipal

Dispositions relatives à la tenue des conseils municipaux dans le cadre de l'épidémie de COVID-19

(Réf. Loi état d'urgence sanitaire prorogée par la Loi n°2020-1379 du 14/11/2020, décret n°2020-1582 du 14/12/2020 modifiant les décrets n°2020-1262 du 16/10/2020 et n°2020-1310 du 29/10/2020) :

- la réunion se tiendra sans public. Cependant, afin de respecter l'exigence de publicité des débats, la séance sera retransmise en direct sur le site de la Ville (www.ouistreham-rivabella.fr) ;
- vous veillerez à vous présenter en séance avec un masque de protection et muni de votre stylo personnel ;
- le quorum sera établi au tiers des membres présents ou représentés ; à ce titre, un élu pourra être porteur de 2 pouvoirs au lieu d'un ;
- **couvre-feu : les élus munis de leur convocation et de l'attestation dérogatoire pour activité professionnelle/convocation administrative peuvent se déplacer après 18h pour se rendre à la séance ou la quitter ; cette autorisation vaut pour les professionnels, agents en charge du secrétariat de la séance, agents de presse..., avec la dérogation pour déplacement professionnel.**

L'ordre du jour sera le suivant :

Point 1 : ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2020

Point 2 : POUVOIR EXECUTIF - DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Finances :

Point 3 : FINANCES COMMUNALES – AUTORISATION D'UTILISATION DE CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Point 4 : FINANCES COMMUNALES ET VIE ASSOCIATIVE – AVANCES SUR SUBVENTIONS POUR DIVERSES ASSOCIATIONS

Point 5 : FONDS DE CONCOURS – PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE MOBILITE -ATTRIBUTION D'UN FDC DE LA CU POUR LA REALISATION D'UNE PISTE CYCLABLE VERS SAINT-AUBIN D'ARQUENAY (tranche 2 du projet)

Gestion du personnel :

Point 6 : GESTION DU PERSONNEL TITULAIRE – DEPRECARISATION D'UN AGENT – CREATION DEPOSTE

Point 7 : GESTION DU PERSONNEL TITULAIRE – PÔLE RESSOURCES – MODIFICATION DU GRADE D'UN AGENT SUITE A REUSSITE A CONCOURS

Divers :

Point 8 : AFFAIRES SCOLAIRES – PROJET DE FUSION DES ECOLES PUBLIQUES DE LA COMMUNE

Point 9 : QUESTIONS DIVERSES

Dans l'attente du plaisir de vous accueillir, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

OUISTREHAM, le 2 février 2021



Le Maire,

Romain BAIL